

Sites-Sols

Corrèze: là où la fibre optique passe, les arbres trépassent

Le 05 avril 2018 par Marine Jobert



Des centaines d'arbres à terre au bord des routes corréziennes.
@Agirr

Des propriétaires sommés d'élaguer leurs arbres en surplomb des routes corréziennes. Des hécatombes sur les bas-côtés. Un président de conseil départemental qui refuse d'écouter les critiques. Des associations qui dénoncent un massacre environnemental. L'arrivée de la fibre dans toute la Corrèze donne lieu à un beau fiasco.

«On n'a jamais demandé l'abattage!» Il le redit, le répète, insiste. Non, quand Pascal Coste, le président (Les Républicains) du conseil départemental de Corrèze, a envoyé en septembre 2017 un courrier «*invitant*» les propriétaires des parcelles qui bordent les 4.700 kilomètres de routes départementales «*à procéder à des travaux et à l'enlèvement des bois empiétant ou surplombant le domaine public*» d'ici février 2018, il ne souhaitait absolument pas qu'ils abattent ces arbres. Est-ce le ton comminatoire de la missive, réitérée en décembre, qui promettait aux récalcitrants une exécution d'office des travaux et à leur charge, qui en a décidé plusieurs centaines à donner de la tronçonneuse au-delà du raisonnable? Dans la presse locale et sur les réseaux sociaux circulent les photos désolantes de houppiers à terre, décapités, entassés à côté de talus entortillés de branches. Des arbres - centaines pour certains- abattus sans sommation; autant d'antrons pour les chauves-souris et de refuges pour des oiseaux en quête de branche pour faire nid. Un patrimoine forestier et esthétique réduit en sciure, qui a suscité **l'ire d'Allain Bougrain-Dubourg**, venu constater les dégâts de visu: «*Cet élagage, c'est vraiment du grand n'importe quoi!*», a estimé le président de la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO).

2% DU LINÉAIRE

«*C'est parce qu'ils ont eu peur qu'ils ont fait ces coupes rases, voire un peu derrière...*», admet aujourd'hui Pascal Coste, sonné par la déferlante de ces photos qui font un mauvais 'buzz' au département. Peur? «*La grand-mère à qui on annonce qu'elle va devoir payer 2.000 euros pour un élagage a préféré faire abattre ses arbres gratuitement par un forestier, qui est reparti avec le bois en échange*», se désole Antoine Gatet, de la cellule juridique de Limousin Nature Environnement et Corrèze Environnement. Combien sont-ils à avoir joué de la tronçonneuse, parfois au mépris de leur sécurité et de celle des usagers de la route? Sur les quelque 28.000 propriétaires concernés, environ 4.200 auraient obtempéré, selon les calculs du département. Pascal Coste évalue les plus gros dégâts à «*2% du linéaire*», c'est-à-dire environ 200 km sur les 9.400 km de bordures de routes départementales. «*Je suis obligé de reconnaître que pour ces 2% de linéaire, ça n'est pas acceptable*», soupire-t-il, sans regretter une seconde le ton de ses missives, car «*même avec une position extrêmement claire, la moitié [des propriétaires] n'en ont rien à faire!*». «*2% du linéaire? Ça ne veut rien dire!*, s'étrangle Antoine Gatet. *Les dégâts se calculent en fonction du type d'arbres, de la biodiversité détruite, d'alignements centenaires, d'intérêt écologique et esthétique.*»



UN MORATOIRE?

«Inquiets que [ce] spectacle puisse se généraliser aux petites routes de campagne», un collectif de professionnels de l'arbre, experts en physiologie et biomécanique végétale -Agirr[1]- réclame l'arrêt des coupes. Nicolas Biriou, grimpeur-élagueur de son état, achève ce jeudi 5 avril un périple entre Tulle et Paris. Il est monté à vélo pour remettre en main propre à Nicolas Hulot une lettre expliquant la situation et demander un moratoire. Le conseil départemental, lui, s'y refuse, car «tous les moratoires se finissent en queue de poisson», tranche Pascal Coste.

LA PLUIE, FLÉAU DES ROUTES

Mais quelle mouche a piqué le département, l'automne dernier? Dans le courrier envoyé à 28.000 propriétaires, il est d'abord question de «l'entretien des plantations qui bordent les routes départementales», puis sont évoqués «des travaux de déploiement du projet 100% fibre 2021». «Nous investissons 14 millions d'euros pour l'entretien des routes, quand 20 seraient nécessaires, détaille Pascal Coste. Donc il nous faut allonger la durée de vie de la route d'un tiers de temps. Et puis 52% des accidents en Corrèze sont causés par des chaussées humides», fait valoir celui qui s'oppose par ailleurs au passage à 80 km/h sur les routes sous sa compétence. Quant à la fibre -pour laquelle la Corrèze est département 'pilote'-, «avec ou sans élagage, elle passera quand même», affirme Pascal Coste. Vraiment?

LA FIBRE, URGENCE N°1

«Nous avons fini par comprendre que le véritable enjeu de ces élagages, ce n'était pas du tout l'entretien des routes, mais bien le déploiement de la fibre optique, dont les câbles sont beaucoup plus sensibles aux branches que les fils du téléphone», raconte Antoine Gatet. Et qui détient la compétence pour orchestrer les travaux nécessaires pour 'fibrer' chaque maison? Les communes, en vertu du code des postes et des télécommunications. Et pas le département, même s'il met des millions d'euros sur la table, qui s'exonère au passage d'une réglementation beaucoup plus exigeante au plan environnemental que le code de la voirie routière. L'article L 45-9 alinéa 5 du code des postes et des télécommunications prévoit en effet que «l'installation des infrastructures et des équipements [d'un réseau] doit être réalisée dans le respect de l'environnement et de la qualité esthétique des lieux, et dans les conditions les moins dommageables pour les propriétés privées et le domaine public.» On est loin du compte.

DÉPARTEMENT SEUL COMPÉTENT

En outre, dénoncent les associations de protection de l'environnement, l'entretien des routes -qui comprend la partie roulante, mais aussi les talus (de remblais et de déblais) et les fonds (écoulement des eaux)- relève exclusivement de la compétence du conseil départemental. «Il faut arrêter de faire culpabiliser les gens en disant que l'entretien des routes est mal fait, car c'est l'entière responsabilité du département!», dénonce Antoine Gatet. Il n'y a guère, depuis la loi Notre, que lorsqu'un arbre planté sur une propriété privée constitue «des menaces pour les voies départementales» que le département peut se substituer au maire pour procéder à l'élagage aux frais du propriétaire.

ELAGAGE A MINIMA

«Bien sûr qu'il faut de l'entretien sur les bords de nos routes, admet Loïs Bourges, membre du collectif Agirr. Mais pas comme ça! L'élagage drastique que préconise le département engendre d'énormes plaies dans les arbres, qui sont des portes d'entrée pour des pathogènes. Sans compter que pour chaque branche coupée, il y aura 2 à 3 rejets qui seront mal insérés dans le tronc et fragiles. Et il faudra les recouper tous les 3 ou 4 ans.» Le collectif plaide plutôt pour des interventions minimalistes, car le meilleur moyen de limiter l'entretien des routes dans un département forestier reste, pour ces professionnels, la conservation des arbres de lisières en bordure des routes. «L'ombrage créé limite la croissance de la végétation basse; les arbres stabilisent les talus, drainent les fossés, protègent les surfaces goudronnées du rayonnement solaire et ont un intérêt direct pour la préservation de la faune sauvage», égrènent les membres d'Agirr. Au lieu de cela, les propriétaires «vont payer très cher pour faire ce premier entretien, puis les arbres vont rejeter [faire des rejets], et ils devront payer à nouveaux si les arbres deviennent dangereux ou si les talus s'effondrent. Et ça, le département se garde bien de le dire!», dénonce Loïs Bourges.



NID À CONTENTIEUX

Pascal Coste n'a pas trop goûté la sortie d'Allain Bougrain-Dubourg, qui dénonçait ces coupes en pleine période de nidification. *«Faire pleurer dans les chaumières, on est tous capables de le faire»*, lance l'ex vice-président de la FNSEA[2]. *«Il ne semble pas lui avoir effleuré l'esprit que derrière ces histoires de coupes d'arbres existent des questions environnementales*, analyse Antoine Gatet, consterné que les alertes de tous bords, depuis des mois, soient restées lettres mortes. *Et puis c'est un élu, il doit appliquer le droit.»* Corrèze Environnement a écrit au préfet le 30 mars dernier pour que l'Etat rappelle le département à l'ordre, dans le cadre de son contrôle de légalité. *«Et quand il prendra des arrêtés de mise en demeure contre des propriétaires qui n'ont pas coupé leurs arbres, on ira au tribunal administratif. Ça va être un nid à contentieux»*, prévient le juriste.

DES GUIDES ET DE L'APAISEMENT

Faudra-t-il en venir au juge? Peut-être pas, car Pascal Coste semble, à demi-mots, prêt à revoir sa position. Evidemment, pas question de moratoire! Le président de l'exécutif départemental préfère s'attacher à *«ramener le calme entre tous»* et *«arriver à l'objectif en mettant toute la souplesse nécessaire»*. Dans les faits, cela pourrait se traduire par une suspension, en 2018, de toute exécution d'office et de l'adoption d'un cahier des charges pour les opérations groupées coordonnées par le département. Un guide de l'élagage serait rédigé à l'intention des particuliers et un guide de bonnes pratiques adressé aux forestiers. Enfin, le département envisage d'inclure dans le plan de gestion de sa forêt l'entretien des bords de route. *«Nous passons du coercitif à la coresponsabilité. Même si ça doit prendre 3 ou 5 ans, on va mettre de la souplesse, avec des gens qui s'engagent»*, assure Pascal Coste. *«Nous ne sommes pas contre l'élagage et la fibre, nous aimerions accompagner la politique du département*, conclut Antoine Gantet. *Mais pour la biodiversité et l'environnement, aujourd'hui, il y a urgence.»*

[1] Agirr: Arboristes grimpeurs pour des interventions respectueuses et raisonnées

[2] FNSEA : Fédération nationale des syndicats d'exploitant agricoles

